

E-Marque V2 – Nouvelles règles – LNB, Espoirs, LBWL, NM1 et LF2

Stage de début de saison 2026-2027 · OTM HN et OTM Fédéraux officiant en NM1 et LF2

Les nouvelles règles applicables en LNB et HNC pour la saison 2026-2027 nous obligent à adapter notre utilisation de l'e-MarqueV2 concernant la **saisie des différentes fautes techniques** (catégorie 1 et 2) et **des fautes flagrantes, et disruptives (fautes d'interruption du jeu)**.

TABEAU DE CORRESPONDANCE DES SAISIES

PRINCIPE GENERAL

Les nouvelles fautes techniques de catégorie 1 et 2, fautes flagrantes et fautes disruptives seront notées comme suit **sur e-Marque V2** et reportées en fin de rencontre en case « réserves / observations » pour celles notées « P » au recto, afin de préciser leur nature réelle au verso.

	SAISIE SUR DSS (FIBA)	SAISIE SUR EMV2 (FFBB)	Annoter la case Réserves/ Observations*	Gestuelle Arbitre
FT de catégorie 1	Ⓣ	T ₁	NON**	
FT de catégorie 2	T	P ₁	OUI*	
Faute disruptive	DI	P _x (X = nombre de LF)	OUI*	
Faute flagrante	Ⓣ _L	U _x (X = nombre de LF)	NON	

* Exemples d'inscription en case « Réserves/Observation » :

« La 2^{ème} faute personnelle enregistrée « P » à A10 est une faute disruptive

« La 3^{ème} faute personnelle enregistrée « P » à B5 est une faute technique de catégorie 2

** Nécessité de renseigner le motif de la faute technique dans le menu EMV2 en fin de rencontre

⚠ APPLICATION LIMITEE DE CES NOUVELLES REGLES 2026 sur les fautes Techniques de catégorie 1 et 2, fautes Flagrantes et fautes Disruptives

La FFBB a décidé de ne pas appliquer ces règles dans les divisions inférieures. Pas de changement donc pour les inscriptions sur e-Marque V2 des fautes techniques et antisportives qui n'évoluent pas et restent applicables en France pour la saison 2026-2027 en dehors du Haut-Niveau.